

Compte rendu de la réunion du 26/11/2022 incluant le procès verbal de l' A G extraordinaire du 26 novembre 2022 portant sur la modification des statuts (article 4)

Présents : Régine, Véronique, Cathy, Cat, Francine, Marhuska , Adélie, Viviane, Grégoire, Jean-Michel, Philippe, Lionel, Valentin et Laure.

➤ **Point pratique :**

Cat demande la parole pour rappeler les consignes de mises en route du poêle. Celles-ci sont répertoriées dans un classeur bleu qui est rangé près du poêle.

Merci de respecter scrupuleusement ce mode d'emploi et de ne pas utiliser l'aspirateur rangé dans la réserve pour le nettoyage du poêle.

Pour la mise en route de celui-ci, il est nécessaire de démarrer le chauffage avant l'utilisation de la salle. S'adresser aux Gagas pour récupérer les clefs de la salle et procéder à la mise en route du chauffage.

➤ **Assemblée extraordinaire portant sur la modification des statuts**

Il est proposé de modifier l' article 4 pour distinguer plusieurs catégories d' adhérents.

Après discussion, la proposition suivante est mise au vote :

Article 4 modifié

L'association se compose :

1) de membres actifs, adhérant au projet Et Si Nous et souhaitant participer à la gestion de l'association et aux différentes activités proposées

2) de membres usagers, participants aux activités

3) de membres adhérents au bar

4) de personnes morales.

Seuls les membres actifs, à jour de leur cotisation ont droit de vote en Assemblée générale.

La modification de l' article 4 est votée à l' unanimité.

Art 9 : Proposition d'intégrer la rotation des secrétaires et trésoriers dans les statuts.

La proposition est rejetée.

En revanche cette proposition est à noter dans le règlement intérieur ce qui permet davantage de souplesse.

Le principe de rotation est retenu selon les modalités suivantes : les secrétaires et trésoriers sont renouvelés par tiers tous les ans. Cette modalité permet à la fois le changement et la continuité.

Echanges sur le nom du collectif Et Si Nous

Marushka souhaite intervenir pour nous inviter à réfléchir sur le nom du collectif EtSiNous.

De discussions qu'elle a eues avec des habitants du village, elle a retenu que certains se sentiraient « écarté(s) » ayant le sentiment de ne pas faire partie du Nous.

La philosophie du collectif est l'intégration et c'est autour d'un « Nous » inclusif que s'est bâti le collectif et non d'un « Nous » exclusif de tout ce qui ne Nous ressemblerait pas.

Laure précise que dans certaines manifestations, certains se plaignent de ceci ou cela. Certains, c'est à dire bien souvent, un ou deux individus mécontents, certes, mais qui ne constituent pas un nombre pertinent d'avis défavorables.

Lionel n'est pas d'accord avec la suggestion de Marhuska, indiquant que de toute façon ça ne fera pas venir ou participer davantage d'habitants, certains trouvant toujours une bonne raison de ne pas adhérer.

Philippe suggère que c'est dans la communication qu'il faut insister sur cet ensemble qui fait « Nous ».

Un autre participant précise aussi qu'en modifiant la dénomination du collectif, il sera nécessaire de reconsidérer nos plaquettes, nos flyers et tout autre objet de communication.

La réflexion sur ce point peut se poursuivre mais ne constitue pas une priorité à ce jour.

L' ordre du jour de l' Assemblée générale extraordinaire étant épuisé nous passons sur les autres points à discuter.

➤ Cotisations et participations aux charges

>> Le montant des cotisations

Principe : L'adhésion des membres actifs et des membres usagers doit couvrir les frais de chauffage et d'assurance.

Les activités sont ouvertes et accessibles à tous. Le vote en Assemblée Générale ordinaire ou Extraordinaire est réservé aux membres actifs à jour de leur cotisation.

Proposition relative aux tarifs : le débat démarre d'une part entre la difficulté parfois à distinguer un usager Bar d'un usager Activités et il paraît bien compliqué de « vérifier » la qualité de chacun au cours de manifestations sympathiques... D'autres soulignent le risque d'effet d'aubaine à savoir je profite de tout, mais je ne m'investis pas »

Le débat tourne aussi autour du montant de chaque adhésion pour s'assurer que le collectif ne pâtira pas de montants d'adhésion trop faibles et devra supporter des charges auxquelles il ne pourra pas faire face dans le temps. La question essentielle étant le chauffage à certaines périodes de l'année.

Jean-Michel demande à ce que le nombre d'activités proposées soit plus élevé afin d'attirer davantage de personnes et que les tarifs soient revus à la hausse pour couvrir les dépenses.

On lui fait remarquer que les activités ne rencontrent pas un franc succès pour l'instant et qu'il faudrait des volontaires et des bénévoles plus nombreux pour les assurer.

Cette remarque ouvre le débat sur la rémunération ou pas des intervenants et l'utilisation de la salle ainsi que les dispositions pour l'occupation de celle-ci.

Le règlement intérieur prévoit la gratuité des activités dès lors que celles-ci sont proposées par un intervenant non rémunéré. On écarte pour l'instant la question d'intervenants demandant une rémunération.

Régine souligne la distinction entre activités et animations.

Les activités sont régulières selon une fréquence définie par la personne en charge de l'assurer. Elles génèrent une adhésion. Les animations sont ponctuelles, elles peuvent être gratuites ou payantes selon les propositions faites par les animateurs et le groupe Gagas pour les animations ayant lieu au Barlàbas ou l'organisateur sur d'autres lieux possibles.

S'agissant du montant de l'adhésion, Philippe propose les modalités suivantes :

Membre actif : 5 euro minimum

Adhérent au Bar : 1 euro minimum

Usager pour activité : 5 euro minimum

On peut choisir d'adhérer à une et une seule des ces propositions en conséquence on verse, 5 ou 1 ou 5 euro minimum.

On peut choisir d'adhérer au Bar et aux activités et dans ce cas on règle : 1 et 5 euro soit 6 euro au total et au minimum.

On peut choisir d'adhérer au Bar, aux activités et s'impliquer dans le fonctionnement du collectif donc participer aux AG.

Dans ce cas on verse 1 et 5 et 5 euro soit 11 euro minimum.

D'autres combinaisons sont possibles mais il faut comprendre que le montant des adhésions est cumulatif et minimal...A Vo't bon coeur !

Il faut en conséquence modifier le bulletin d'adhésion.

La Maif a adressé un devis pour couvrir les risques liés aux activités sportives concernant tout groupe de moins de 50 personnes.

La couverture de ce risque majore le montant de la prime d'assurance annuelle de 50 euro.

Le montant et les modalités d'adhésions proposés par Philippe est validé à l'unanimité.

Régine se charge de modifier le contrat avec la Maif pour englober les activités sportives. (*C' est fait*)

>> Convention pour l'utilisation de la salle Barlàbas de Barcillonnette

On revient sur la question où des intervenants proposent des activités moyennant rémunération.

S'il s'agit d'un particulier qui souhaite être rémunéré, on ne met pas la salle à disposition.

S'il s'agit d'une association, la convention régit déjà les modalités de prêt de la salle.

Si une rémunération est demandée pour son intervention, cela est possible. Certaines manifestations entraînent des frais (ex. musiciens...)

Le problème de la rémunération des intervenants est récurrente. L'objet de EtSiNous n'est pas de gagner de l'argent mais le fait d'en gagner de temps à autre au cours d'une manifestation ne doit pas constituer un problème en soi.

Une réunion sur le thème « Vie associative et rémunérations » pourrait, un jour être programmée, pour avancer plus sereinement.

Malgré quelques points de vue divergents, le montant de la caution demandée pour l'utilisation de la salle par une autre association demeure fixé à 1 000 euro. Le chèque de caution n'est pas encaissé, il ne sert qu'à se prémunir contre des dégâts éventuels.

La notion d'activité ponctuelle ou régulière disparaît, seule demeure l'idée d'activité. Les frais d'usage sont fixés à 10 euro par jour d'occupation.

Afin de respecter les engagements pris par Et Si Nous vis-à-vis de la commune, Régine se charge de transmettre à la mairie de Barcillonnette la convention, légèrement modifiée.

Le Comité des Fêtes de Barcillonnette demande la mise à disposition de la salle gratuitement pour le 18 décembre 2022. A l'unanimité, cette demande est validée.

Point 4 :

>> Le nouveau site

Une première réunion de travail réunissant Marie, Régine et Philippe a permis de commencer à définir les besoins pour faire évoluer le site.

Philippe à l'habitude de travailler avec Wordpress et veut bien prendre le relais de l'équipe actuelle avec des volontaires. Il nous paraît important d'avoir plusieurs volontaires formés à la prise en main du site et capables de maintenir à jour le site.

Il a acheté, au nom d'EtSiNous, un nouveau nom de domaine : EtSiNous.org

Celui-ci est hébergé sur le serveur de Philippe.

Philippe est bénévole pour la gestion du site.

Les conditions financières seront les mêmes que pour Wix que nous utilisons pour notre site actuel.

Il présente rapidement le travail qu'il a effectué et expose les limites du site.

Le site peut accueillir du texte, du son, des photos et des vidéos.

Seuls les cookies de visites seront conservés pour connaître la fréquentation du site.

Se pose la question de la gestion du droit à l'image. Philippe répond qu'il « floute » les photos des enfants et qu'on est obligé de par la loi de respecter le souhait des adultes s'ils ne veulent pas apparaître sur les photos.

Les archives seront conservées et accessibles sur le nouveau site pour retracer l'histoire d'EtSiNous mais Lionel suggère d'effectuer un tri pour ne pas encombrer.

Philippe précise que le site basculera automatiquement lorsqu'on le décidera. L'ancien site restera accessible tant que l'abonnement sera payé chez l'hébergeur actuel. Actuellement l'abonnement court jusqu'au 31/03/2023.

Jean-Michel demande s'il sera possible d'installer un « doodle » pour enregistrer la participation aux activités. Philippe explique que les activités seront présentes sur le site mais qu'ajouter un doodle à chacune d'elle sera très compliqué et supposera une remise à plat du travail déjà réalisé pour la construction du nouveau site.

.

Grégoire demande s'il sera possible de prévoir d'installer une application telle « Helloasso » pour générer les adhésions et les paiements en ligne via les cartes bleues.

Philippe accepte les bonnes volontés pour l'aider à gérer et animer le site. Il propose également des ateliers informatiques pour les personnes intéressées.

La prochaine réunion aura lieu en janvier. Ce sera notre AG annuelle.

La date proposée, le samedi 21 janvier, est encore sous réserve notamment en fonction des disponibilités des co-trésorières.

Nous faisons, dès à présent, appel aux référents pour la rédaction de quelques lignes pour présenter les actions 2022 des différents groupes et remercions les volontaires prêts à endosser par exemple le rôle de co-secrétaire.